

VILLE D'UGINE

DECISION DU MAIRE N°2023 - 01

Eclat de Vie

Objet: Location Minibus 9 places

Le Maire de la Ville d'Ugine,

Vu l'article L2122.22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur ou égal à 90 000€HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entrainent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont prévus au budget.

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à une entreprise de location de minibus,

Vu la consultation engagée le 9 novembre 2022,

DECIDE

Article 1: La location des minibus est confiée à la Société CAR GO domiciliée 415, Quai des Allobroges – 73000 CHAMBERY.

Article 2 : Le montant de la location d'un véhicule selon les périodes demandées est fixé à :

Accueil de Loisirs Sans Hébergement du « Secteur Jeunesse »

Catégorie	Périodes	Km inclus	Tarif TTC / Véhicule	Km supp. TTC
Minibus 9 places	Du 6 février au 17 février 2023	1 300	682,00€	0,29 €
Minibus 9 places	Du 10 avril au 21 avril 2023	1 300	682,00€	0,29 €
Minibus 9 places	Du 26 juin au 1 ^{er} septembre 2023 (chantiers nature)	4 000	1449,00 € par mois	0,29 €
Minibus 9 places	Du 10 juillet au 31 juillet 2023	4 000	1449,00 €	0,29 €
Minibus 9 places	Du 1 ^{er} août au 1 ^{er} septembre 2023	4 000	1449,00 €	0,29€
Minibus 9 places	Du 23 octobre au 03 novembre 2023 (dates à confirmer)	1 300	682,00€	0,29 €



Mairie d'Ugine



B.P. 2 - 2 rue de la Mairie - 73401 Ugine Cedex

Tél: 04 79 37 33 00 - Fax: 04 79 37 36 07 - mairie@ugine.com - www.ugine.com

Généralités pour les différents lots :

- Véhicule équipé d'un panneau « Transport d'enfants »
- Véhicule équipé d'un Triangle et un gilet jaune
- Véhicule équipé d'un extincteur
- Véhicule équipé d'une galerie (période estivale)
- Véhicule équipé pneus neige et coffre ski (période hivernale)
- Possibilité d'avoir des véhicules équipés de GPS
- Assurance tous risques avec une franchise en cas de sinistre responsable ou sans tiers identifié: 1 530,00 € TTC
- Montant de la franchise vol : 1 530,00 € euros TTC
- Le coût du kilomètre supplémentaire sera de 0,29 € TTC
- Location exceptionnelle journée : 145 euros TTC pour 200 kms
- Location exceptionnelle semaine : 577 euros TTC pour 1 300 kms
- Livraison gratuite des véhicules au Centre Socioculturel Eclat de Vie 12 avenue Perrier de la Bâthie – 73400 UGINE
- Reprise des véhicules sur site dans un délai maximum de deux jours ouvrés après la fin de la location
- Conducteurs âgés de plus de 21 ans et ayant plus de 2 ans de permis
- Entretien préconisé par le constructeur à la charge de CAR'GO, ainsi que les réparations dans le cadre d'une utilisation normale du véhicule (réseau EURMASTER, ou CAR'GO)
- Pneumatiques à la charge de CAR'GO résultant de l'usure normale
- Assistance pour les personnes et le véhicule 24H/24H avec Europ Assistance

<u>Article 3</u> – La Directrice Générale des Services, le responsable de service et Madame le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrête peut faire l'objet d'un recours pour excès de pourvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Notifié le

1 JAN. 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230111-DEC2023-001-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/01/2023 Publication : 11/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Ugine, le

nck LOMBARD

1 1 JAN. 2023

Maire d'Ugine